



**Declaration.** — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de Notre Mère la Sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

**Avis.** — Désirant publier une brochure sur le Frère Didace et surtout préparer les voies à sa glorification ici-bas, nous faisons appel à la reconnaissance de ceux qui le considèrent comme leur bienfaiteur. Prière de nous détailler les faveurs dont on se croit redevable envers lui, avec date, adresse signature ; ajouter autant que possible, la contresignature de Monsieur le Curé et, s'il s'agit d'une guérison, de Monsieur le Docteur. Nous garderons dans la publication, la discréction qui nous sera imposée. — Toute communication historique sur la personne du Frère Didace sera également reçue avec reconnaissance, 1222 Rue Dorchester, Montréal

Toute communication de faveur obtenue présentant un caractère sérieux, sera insérée dans la *Revue*, dans l'ordre exigé par sa date d'expédition. Prière à nos chers correspondants de ne s'en prendre qu'au nombre de leurs devanciers s'ils sont obligés d'attendre parfois la publication des faveurs pa eux communiquées.

**Montréal.** — Institution des Aveugles, Septembre 1893, — Mademoiselle A. B., souffrait depuis six ans d'une faiblesse de vue provenant de la paralysie des nerfs visuels, et d'un mal de tête très violent et continu. Les docteurs spécialistes qui lui donnèrent leurs soins lui déclarèrent que ses douleurs ne disparaîtraient que lorsqu'elle serait complètement aveugle. N'ayant